



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 58255

Texte de la question

M. Jacques Desallangre souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les craintes des instituts de formation en soins infirmiers à l'égard de l'insuffisance des moyens alloués pour faire face à l'augmentation des quotas des étudiants infirmiers. Ils s'inquiètent des conséquences que cette situation va entraîner au niveau de la qualité de la formation et de ses répercussions sur la qualité des soins. Ils demandent que des moyens humains et logistiques suffisants soient mis à leur disposition pour assurer leurs missions et offrir des conditions de formation satisfaisantes aux étudiants. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

L'augmentation substantielle du nombre d'étudiants a été accompagnée de plusieurs mesures significatives afin de permettre aux instituts de formation d'accueillir dans les meilleures conditions ces étudiants supplémentaires. 1 200 postes d'enseignements ont été créés entre la rentrée 2000 et celle de 2002 et cet effort de création de postes d'enseignants dans ces instituts sera poursuivi afin de garantir la qualité de la formation dispensée. Des moyens spécifiques ont été alloués aux instituts de formation pour assurer le bon fonctionnement de leur organisation. Ces moyens budgétaires recouvrent des emplois administratifs et des équipements supplémentaires pour un montant total de 7,62 millions d'euros en 2002. Enfin le Parlement, dans la loi de financement de la sécurité sociale 2002, a voté l'élargissement des missions du fonds de modernisation des établissements de santé (FMES) et a fixé la dotation du fonds en 2002 à 152,45 millions d'euros. Ainsi, 15,24 millions d'euros sont dédiés aux opérations d'investissement pour adapter les capacités des IFSI aux promotions d'étudiants

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58255

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1192

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2379